



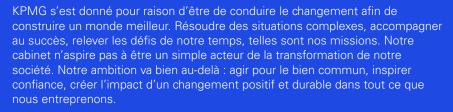


Sommaire

Editos	4
Introduction	6
Nos valeurs	8
Nos engagements	10
Nos responsabilités	14
Besoin d'aide ?	17
Respect du Code de conduite international	18

Editos

Les valeurs nous guident, l'excellence nous distingue



Nos décisions d'aujourd'hui engagent nos actes de demain. C'est un grand honneur pour moi de diriger une organisation qui, depuis plus de 150 ans, offre ses compétences et ses expertises afin de résoudre des problématiques pour lesquelles les solutions ne sont jamais simples. Nous sommes partenaire de confiance de nos clients et de nos parties prenantes qui ont besoin de nous, des marchés de capitaux que nous protégeons, et de la société dont nous servons l'intérêt général en toute intégrité.

Développer l'audace et la culture de l'excellence pour relever les défis demande du temps mais aussi et surtout une communauté de valeurs. Ces valeurs doivent être simples et claires pour encadrer la diversité de nos missions et guider les actions de tous nos collaborateurs à travers le monde. Elles définissent les attentes que nous avons les uns envers les autres et, plus important encore, celles que nous exigeons envers nous-mêmes. Ces valeurs sont au coeur de notre identité et définissent la nature même de notre travail. C'est pourquoi, à mon sens, le Code de conduite International est l'un des documents les plus importants de KPMG.

Il détermine l'attitude à tenir entre collaborateurs, envers nos clients, ainsi que notre devoir de servir l'intérêt général. Chacun se doit de respecter ce Code dans le cadre de ses responsabilités et d'adopter un comportement éthique. En le formalisant, nous prenons l'engagement de nous tenir mutuellement responsables et de ne jamais perdre de vue la ligne de conduite que nous nous sommes fixés.

Face aux pressions incessantes qui pèsent aujourd'hui sur l'activité économique et aux défis croissants auxquels la société est confrontée, notre raison d'être est plus que jamais d'actualité. Guidés par nos valeurs, l'exigence de la qualité et le devoir d'intégrité, nous nous engageons à offrir, au quotidien, un service d'excellence.



Bill Thomas

Président de KPMG International

Inspire confidence, empower change

Des comportements éthiques, pour une société de confiance

Chez KPMG, le Directoire et le Conseil de Surveillance en sont convaincus : l'économie doit intégrer de nouvelles dimensions de sens et d'impact pour être acteur de la transformation du monde. Urgence climatique, impératif environnemental, fractures sociales et géopolitiques... Le monde nous invite à changer de regard, à agir positivement pour transformer notre société et nos modes de vie. Face à ce défi historique, nous souhaitons œuvrer et innover avec passion pour bâtir la confiance, allier performance et responsabilité, faire grandir nos talents.

Nous pensons que notre réussite et notre croissance dépendent du comportement de chacun d'entre nous et surtout de la confiance que nos parties prenantes - salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires et tissus économiques locaux - ont dans notre intégrité. C'est cette collaboration que nous voulons encourager pour donner sens à nos actions.

Pour protéger cette confiance et notre réputation, nous avons toujours appliqué les exigences les plus strictes en matière de comportement éthique tant envers nos collaborateurs, qu'envers nos clients, nos partenaires, l'ensemble de nos parties prenantes.

Notre environnement de plus en plus complexe, interdépendant et imprévisible, nécessite adaptation, agilité et innovation. Pour nous guider au quotidien dans notre prise de décision qui peut être difficile, le Code de Conduite permet à chacun d'adopter les bons réflexes dans une situation qui serait contraire à nos valeurs. Il nous incite à donner l'exemple, à promouvoir un comportement éthique et à faire en sorte que nos propres comportements reflètent nos valeurs.

Le Code rappelle également l'importance d'exercer nos activités en respectant les normes professionnelles, les lois et règlements, ainsi que nos propres politiques, valeurs et normes. Il comporte ainsi des engagements précis concernant la lutte contre la corruption et renforce les exigences en matière d'indépendance.

Quel que soit votre niveau de responsabilité, nous encourageons chaque collaboratrice et collaborateur à s'approprier ce socle commun, élément fondateur de notre excellence et de notre réussite à long terme.

Ensemble, envoyons un message clair aux parties prenantes avec lesquelles nous travaillons sur la force de notre engagement en matière de qualité et de comportement éthique. Engagés pour une création de valeur responsable et durable, protégeons notre réputation et jouons un rôle clé dans la construction d'un monde plus confiant et plus intègre.



Marie Guillemot

Présidente du Directoire
de KPMG France

Introduction

Chez KPMG, nous savons que la confiance s'acquiert grâce à une conduite systématiquement irréprochable. Face à une société en pleine mutation et de plus en plus complexe, ce simple principe n'a jamais été aussi essentiel.

Nous¹ nous engageons à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite personnelle et professionnelle au sein du cabinet et dans tout ce que nous entreprenons. Au coeur de notre identité, l'éthique et l'intégrité engagent chacun de nos collaborateurs à tenir cette promesse d'excellence.

Le Code de conduite international de KPMG énonce les responsabilités de tous les collaborateurs vis-à-vis de leurs collègues, de leurs clients et du public en général. Il montre la manière dont nos valeurs nous insufflent nos plus grandes ambitions et guident l'ensemble de nos comportements et de nos actes. Il explique ce qu'implique de travailler chez KPMG et de faire partie de notre cabinet ; il définit nos responsabilités individuelles et collectives.

¹ Dans ce Code de conduite international, les termes « nous », « KPMG », « notre » et « nos » désignent indifféremment le réseau de cabinets indépendants travaillant sous le nom de KPMG et adhérents de KPMG International, un ou plusieurs de ces cabinets ou KPMG International. KPMG International ne fournit aucun service aux clients. Aucun cabinet membre n'a le pouvoir d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.



Le Code de conduite international (le « Code ») s'adresse :

- à l'ensemble de nos collaborateurs, afin de leur permettre de comprendre le comportement que l'on attend d'eux et les valeurs auxquelles ils doivent adhérer;
- à nos équipes de direction et à nos cadres, afin de leur permettre de s'assurer que les décisions qu'ils prennent, l'exemple qu'ils donnent et les attentes qu'ils ont envers leurs collègues tiennent compte à la fois de leurs responsabilités et de nos valeurs;
- aux candidats à l'emploi ;
- aux régulateurs, aux clients, aux fournisseurs et au grand public, dès lors qu'ils cherchent à comprendre les valeurs de notre organisation.

Le Code est un document public accessible sur le site internet de KPMG à l'adresse www.kpmg.fr

Code de conduite international

Le Code sera régulièrement réexaminé à la lumière des commentaires et des suggestions des cabinets membres du réseau. Par ailleurs, les cabinets qui ont adapté le Code afin de se mettre en règle avec les exigences en vigueur dans leur région s'engagent à le tenir à jour. Le Code est systématiquement respecté par tous les cabinets membres du réseau KPMG et tous les collaborateurs du monde entier.

Nos valeurs

Nos valeurs sont au coeur de notre mode de collaboration. Faire ce qui est juste, de manière irréprochable. À chaque instant.

Elles déterminent nos comportements quotidiens, guident nos décisions et construisent notre identité. Elles sont le fondement d'une culture résiliente qui nous aide à relever les défis en toute intégrité, sans jamais perdre de vue notre principale responsabilité qui est de protéger l'intérêt général. Enfin, elles nous incitent à nous dépasser, dans notre travail et dans notre conduite exemplaire. Nous sommes partenaire de confiance et acteur du changement, dans le monde entier.

INTEGRITY

Nous faisons ce qui est juste

Être intègre, c'est être honnête, juste et fidèle à nos engagements, cohérent dans nos actes et nos décisions, à la fois en interne et en dehors du travail. Nous assumons nos responsabilités et répondons de notre conduite quotidienne. Nous respectons en permanence les normes morales et éthiques les plus strictes, même sous pression. Nous tenons nos promesses et montrons aux autres l'exemple à suivre.

★ TOGETHER

Nous nous respectons les uns les autres et nous puisons notre force dans nos différences

Nous travaillons mieux lorsque nous travaillons ensemble : en équipe, entre équipes et en travaillant avec d'autres personnes en dehors de notre organisation. Travailler ensemble est crucial car la collaboration influe sur les opinions et stimule la créativité. Nous accueillons des personnes d'horizons divers, aux parcours, aux compétences et aux expériences personnelles variés et nous veillons à la représentation de la diversité. Nous sommes attentifs aux autres et les traitons avec considération. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

EXCELLENCE

Nous ne cessons jamais d'apprendre, et de nous améliorer

Viser l'excellence, c'est fournir sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus strictes. Pour y parvenir, nous faisons preuve de curiosité et nous nous engageons personnellement à nous former. Nous cherchons constamment à améliorer notre pratique grâce aux informations et aux observations recueillies, nous sommes ouverts aux nouveaux défis et attentifs aux commentaires car c'est ainsi que nous nous perfectionnons et que nous nous améliorons.

PROPERTY FOR BETTER

Nos décisions d'aujourd'hui engagent nos actes de demain

Pour le meilleur, c'est adopter une vision à long terme, même dans nos choix quotidiens, car nous aspirons à bâtir un KPMG plus fort pour l'avenir. Nous ne perdons jamais de vue notre mission primordiale, qui est de renforcer la confiance dans les marchés de capitaux et dans l'économie. Nous sommes porteurs d'un changement durable et positif au sein de nos communautés locales et de la société au sens large, et nous cherchons à rendre le monde meilleur.

COURAGE

Nous pensons et agissons avec audace

Être courageux, c'est être ouvert aux nouvelles idées et être conscient des limites de nos propres connaissances et expériences. C'est faire preuve d'esprit critique et poser des questions au moindre doute. Nous prenons la parole lorsque nous constatons ce qui nous semble être une irrégularité, et nous soutenons ceux qui ont le courage de s'exprimer. Être courageux, c'est oser sortir de sa zone de confort.





KPMG et tous ses collaborateurs prennent l'engagement de toujours agir dans le respect de nos valeurs, de la loi, de l'éthique et dans l'intérêt du bien commun. C'est pourquoi nos valeurs animent l'ensemble de nos engagements.

Bien que la conformité aux lois, aux règlements et aux normes d'éthique professionnelle et de qualité soit essentielle, nos engagements vont au-delà du respect de ces obligations générales envers les clients, envers nos collaborateurs et envers la société en général.



Agir dans le respect des lois, des réglementations et des normes éthiques

 Nous nous conformons pleinement à l'ensemble des lois, réglementations et normes professionnelles qui nous sont applicables.

Travailler avec des clients et des partenaires appropriés

- Nous évaluons avec soin les clients et les tiers avec lesquels nous envisageons de travailler, y compris les organismes publics, en vérifiant notamment leur intégrité et l'environnement dans lequel ils évoluent.
- Nous nous abstiendrons de travailler avec des clients ou de nouer des relations d'affaires avec des tiers qui ne respectent pas les normes fondamentales d'éthique que nos valeurs incarnent.

Exiger la qualité

- Nous nous engageons à fournir des prestations de très grande qualité, en appliquant la méthodologie et les procédures de KPMG, et en respectant les normes professionnelles les plus élevées.
- Nous acceptons uniquement des missions que nous pouvons réaliser dans le respect de nos normes de qualité.
- Nous réglons les situations complexes de façon adéquate en faisant preuve d'éthique professionnelle et en consultant des profils expérimentés afin de tirer les bonnes conclusions.
- Nous cherchons constamment à protéger l'image de marque et la réputation de KPMG.

Conserver l'indépendance, agir avec objectivité

- Nous préservons notre objectivité dans le cadre de tous les travaux que nous effectuons et nous ne laissons à aucun moment des partis pris, conflits d'intérêts, ou influences indues primer sur notre jugement professionnel ou nos jugements d'affaires, y compris lorsque nous décidons de maintenir une relation client ou d'accepter une nouvelle mission.
- Nous veillons à préserver notre indépendance en tant qu'auditeurs, en respectant l'esprit et la lettre des règles, réglementations et normes, et en tenant compte de la perception que peut avoir le public de notre rôle.
- Avant d'accepter une mission, nous veillons à identifier et à résoudre les éventuels conflits d'intérêt. La politique de KPMG en matière de cadeaux et d'invitations respecte scrupuleusement la réglementation en vigueur.

Condamner fermement toute infraction à la loi ou manquement à l'éthique

- Nous ne tolérons aucun comportement qui serait illégal, contraire à l'éthique ou qui constituerait une violation des droits humains de la part du personnel de KPMG, de nos clients, de nos fournisseurs ou d'agents publics avec lesquels nous sommes en relation.
- Nous refusons d'accepter ou d'offrir des pots-de-vin, ou de participer à des actes de corruption. Nous pratiquons la tolérance zéro vis-à-vis de tout acte de corruption quelle que soit la partie en cause.

Protéger les données

- Nous préservons la confidentialité des données de nos clients et nous les utilisons uniquement dans le cadre professionnel.
- Nous sommes honnêtes et transparents quant à l'utilisation que nous faisons des informations confidentielles.
- Nous respectons la vie privée de chacun et la confidentialité de ses données à caractère personnel, et nous nous gardons d'utiliser ces données à d'autres fins que celles pour lesquelles nous les avons recueillies.
- Nous interdisons l'utilisation des informations en vue de commettre un délit d'initié.
- Nous assurons la protection des biens et des ressources et nous les utilisons uniquement à des fins professionnelles appropriées.
- Nous respectons la propriété intellectuelle de KPMG, de ses clients, de nos concurrents et des tiers.

Agir en concurrent loyal

- Nous assurons la promotion des services de KPMG de façon honnête et loyale.
- Nous adhérons au principe d'un marché libre et concurrentiel.

Instaurer un environnement inclusif dans lequel chacun peut s'épanouir.

- Nous nous engageons à promouvoir l'égalité et une culture exempte de discrimination, que celle-ci soit basée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'identité ou l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, la situation matrimoniale ou les convictions religieuses.
- Nous nous engageons à offrir un environnement exempt de toute forme de harcèlement au travail, y compris le harcèlement sexuel.
- Nous traitons chacun avec respect et dignité.
- Nous valorisons et mettons en avant les différences et promouvons un environnement inclusif.

Aider nos collaborateurs à être extraordinaires

- Nous reconnaissons l'importance d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Nous offrons un environnement professionnel sûr et sain.
- Nous offrons une politique de rémunération juste et équitable.
- Nous investissons dans le développement professionnel de nos collaborateurs pour qu'ils réalisent pleinement leur potentiel.
- Nous encourageons notre personnel à évoquer librement les sujets d'ordre professionnel et éthique sans craindre de représailles.
- Nous formons notre personnel afin qu'il favorise l'objectivité, l'éthique et le professionnalisme.



Être une entreprise responsable

- Soucieux d'agir en citoyens responsables, nous participons activement aux initiatives mondiales liées au dérèglement climatique et au développement durable.
- Nous souscrivons aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- KPMG entend être une entreprise citoyenne.
- Nous défendons l'image professionnelle de nos métiers d'audit et d'expertise comptable et renforçons la confiance dans les marchés financiers mondiaux.
- Nous contribuons à améliorer le fonctionnement de l'économie de marché.
- Nous cherchons activement à limiter notre impact sur l'environnement.
- Nous oeuvrons aux côtés d'autres entreprises, des pouvoirs publics et des associations caritatives pour une société plus résiliente.

Gagner la confiance du public

- La confiance du public s'acquiert à travers nos interactions avec différents acteurs externes autorités de régulation, investisseurs et clients, mais aussi collectivités locales et autres représentants de la société civile. Ces discussions apportent de nouvelles perspectives. Elles nourrissent des pistes de réflexion sur le développement du réseau KPMG et les réponses à apporter à l'évolution du monde des affaires et aux attentes de la société.
- Nous sommes conscients que la méthode de travail des professionnels de KPMG est tout aussi importante que leur mission en elle-même. C'est pourquoi, nous devons porter une attention de chaque instant à la qualité, en veillant à construire une relation de confiance avec le public, à agir de manière juste et appropriée, chaque jour.

 Il est également essentiel que nos dirigeants donnent l'exemple et qu'avec l'ensemble de nos professionnels, ils s'engagent à renouveler en permanence la confiance du public.

Pour en savoir plus sur l'engagement de KPMG à gagner la confiance du public, veuillez télécharger le rapport de transparence sur le site www.kpmg.com



Nos responsabilités

Responsabilités individuelles

Quel que soit votre rôle au sein de KPMG, vous êtes tenu(e) de :

- vous tenir informé(e) des lois, réglementations, normes professionnelles et politiques de KPMG auxquelles vous êtes assujetti(e) dans le cadre de votre travail, vous former de manière continue, en participant à des sessions de formation, en lisant les publications, en utilisant les ressources de KPMG et en demandant conseil si besoin;
- rester ferme quelles que soient les pressions exercées sur vous, pour vous inciter à atteindre certains objectifs ou à agir de façon inappropriée. Vous ne devez jamais agir de manière contraire à nos valeurs. Ne craignez pas d'exprimer des opinions divergentes ou des messages impopulaires;
- vous conduire dans vos activités personnelles d'une manière conforme aux principes du Code;
- prendre la parole si vous constatez une irrégularité. Nos collaborateurs ont le devoir de signaler tout comportement incompatible avec nos valeurs. Consultez la rubrique « Besoin d'aide » à la page suivante;
- demander conseil en cas de doute.
 Vous n'êtes pas censé(e) tout savoir.
 Vous devez également demander conseil si vous pensez avoir commis une erreur ou qu'une erreur a été commise par quelqu'un d'autre.



Responsabilités des dirigeants

En tant que manager au sein de KPMG - que vous soyez associé ou responsable d'une équipe, vous devez également :

- donner l'exemple. Par vos actes, vous devez montrer ce que signifie « agir avec intégrité » et « agir conformément aux valeurs et aux principes énoncés dans le Code ». Sachez toujours ce qu'il convient de faire;
- soutenir votre équipe. Veillez à ce que les personnes que vous encadrez connaissent et comprennent le Code et qu'elles aient accès aux ressources nécessaires pour se conformer à nos valeurs;
- faire progresser votre équipe. Fixez des objectifs clairs, mesurables et motivants, qui favorisent une conduite éthique et un service client de très grande qualité;
- défendre l'exemplarité. Vous devez toujours veiller à la bonne application de nos valeurs et standards et encourager les équipes que vous encadrez à respecter le Code;
- exercer votre jugement. Répondez de façon réfléchie et soignée aux questions et aux remarques exprimées de bonne foi;
- répondre de vos actes. Vous devez être prêt(e) à être tenu(e) personnellement responsable de vos manquements à l'éthique et de ceux des personnes que vous dirigez.

Dilemmes

Notre conduite - c'est-à-dire la capacité de chacun à reconnaître ce qui est approprié, ce qui est juste et ce qui sert l'intérêt général - guide nos actions face à toutes les situations que nous rencontrons dans le cadre de notre activité au sein de KPMG. Cette conduite doit être conforme aux lois en vigueur et au règlement intérieur de KPMG. Enfin, elle est le reflet d'un comportement éthique général, dépassant le cadre de nos valeurs et de nos engagements. Elle s'applique à vos actions personnelles, à celles de votre équipe et à l'ensemble du cabinet.

La liste des questions ci-dessous vous aidera à répondre aux dilemmes que vous pourriez rencontrer dans votre activité quotidienne ou bien à réagir face à une situation ou une décision difficile.

Demandez-vous:

- ma conduite est-elle conforme aux valeurs de KPMG, à l'éthique ou aux normes professionnelles ?
- mon action est-elle conforme au règlement intérieur de KPMG et à la législation en vigueur ?
- ma décision est-elle la bonne chose à faire ?
- ma décision se fonde-t-elle sur un jugement professionnel responsable ?
- suis-je en mesure de prendre une décision objective ou dois-je demander conseil?

- puis-je prendre une décision sans demander conseil et qui s'avèrerait, avec du recul, être une erreur ?
- si ma décision était rendue publique, suis-je certain(e) qu'elle ne porterait pas atteinte à l'image de marque ou à la réputation de KPMG?
- les actions d'un collègue ou d'un client sont-elles conformes aux lois, aux réglementations, aux normes en vigueur et, pour un collègue, au règlement intérieur de KPMG?

Si la réponse à l'une de ces questions est non, ou si vous avez des doutes, vous devez demander de l'aide, notamment dans les situations suivantes:

- vous n'êtes pas certain(e) de l'interprétation des politiques, lois, règlements ou normes professionnelles en vigueur qui peuvent être assez complexes;
- les opinions divergentes compliquent la ligne de conduite à adopter;
- les actions (ou l'inaction) ou les décisions vous mettent mal à l'aise;
- la situation à laquelle vous êtes confronté(e) est complexe ou comporte un risque élevé.





Besoin d'aide?

Vous pouvez toujours obtenir de l'aide ou des conseils. Vous n'êtes pas tenu(e) de gérer seul(e) des situations complexes et il est même préférable

> Si vous ne vous sentez pas à l'aise d'en parler avec quelqu'un, vous pouvez aussi contacter:

- la ligne téléphonique d'alerte éthique ou le médiateur du cabinet;
- la ligne téléphonique d'alerte éthique internationale - pour plus de détails, cliquez sur ce lien.

Vous pouvez également accéder aux ressources locales ou internationales pour obtenir de l'aide ou des conseils, ou signaler d'éventuels problèmes, le cas échéant. Ces ressources comprennent:

- le département international Quality & Risk Management;
- le Service juridique international ;
- l'associé régional chargé de la gestion des risques.

Respect du Code de conduite international

Chaque membre du personnel de KPMG est tenu de respecter le Code de conduite international et doit s'engager à le respecter en toute circonstance.

Le Code de conduite international rappelle à chacun d'entre nous la ligne de conduite à adopter, quels que soient les défis auxquels nous sommes confrontés dans notre contexte professionnel local. C'est pourquoi, les membres du personnel de KPMG doivent régulièrement suivre une formation portant sur le Code et devront répondre de toute conduite qui lui serait contraire.

Prendre la parole

Si vous constatez un fait qui vous semble irrégulier, nous vous encourageons à prendre la parole, y compris lorsque vous estimez que vos collègues agissent de manière inappropriée ou ne respectent pas le Code.

Il incombe à chacun d'entre nous de signaler toute activité potentiellement illégale ou qui enfreindrait nos valeurs, le règlement intérieur de KPMG, les lois et réglementations en vigueur ou les normes professionnelles.

KPMG prendra des dispositions à chaque fois qu'une infraction au Code, au règlement ou aux procédures qui s'y rattachent lui sera signalée.

Cette obligation s'applique notamment aux situations dans lesquelles vous savez ou soupçonnez que des collègues, des clients ou des parties associées à des clients, des fournisseurs, des soustraitants ou d'autres tiers associés au cabinet se livrent ou sont sur le point de se livrer à des activités illégales ou contraires à l'éthique.

Vous êtes tenu(e) de signaler ces activités quelles que soient leur gravité ou les personnes impliquées.

Si elles sont de bonne foi, les personnes qui signalent de telles activités ne subiront aucun préjudice, que les faits finissent par être avérés ou non. L'ensemble des cabinets membres et le personnel de KPMG ont l'interdiction formelle d'exercer des représailles à l'encontre des personnes qui, de bonne foi, signalent des activités qu'elles jugent irrégulières. De telles représailles constituent une violation grave du Code et feront systématiquement l'objet de sanctions disciplinaires.







Contacts et commentaires

Vos commentaires et suggestions sur les moyens d'améliorer notre Code sont les bienvenus. Si vous estimez qu'il comporte des lacunes ou si vous identifiez des améliorations possibles, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: globalcodeofconduct@kpmg.com

kpmg.fr











Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG. Imprimé en France. Conception - Réalisation : Direction de la Compunication : OLIVER », Orothes 2022 de l'organisation mondiale KPMG. Imprimé en France. Conception -Réalisation : Direction de la Communication - OLIVER - Octobre 2022